Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260330-2026_03_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 25 mars 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi trente mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : BEGUEC Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, KEATS Nassera, KERAUTRET Annick, LE BAIL Brigitte, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-03-08 Désignation des délégués du CLA

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les délégués devant siéger au CLA (Comité Local d'Animation Enfants et Jeunes), à savoir selon les statuts de l'association intercommunale 2 délégués titulaires, un délégué suppléant et un représentant de parents.
M. Le Maire propose que le Conseil municipal vote et désigne :

Les délégués titulaires :
- LE GAIGNEUR Hélène
- BEGUEC Isabelle

Le délégué suppléant :
-TACON Isabelle

Le représentant de parents :
M. Le Maire informe que pour le moment il n'a pas reçu de candidature pour les représenter les parents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 9 voix « pour » et 2 voix « abstention » (DEMEERSSEMAN Franky et MORVAN Nolwenn) :

Article 1 : **Approuve** la désignation des délégués du CLA telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 01/04/2026
De l'affichage le 01/04/2026